Ternaux - Compans - Lettre sur l'Etat
Actuel des Bibliotheques Publiques de Paris


PATRICK · GRANT · II
IN · MEMORY · OF
CLASS · OF · 1908
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
STAND SURE
VE RI
TAS
THE · GIFT · OF · HIS · WIFE
MARIE · DISSTON · GRANT
1886 1927

Bibliothèque Publiques de Paris.

3

A MONSIEUR

LE MINISTRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MAULDE ET RENOU, IMPRIMEURS,
RUE BAILLEUL, 9-11.

LETTRE
A M. LE MINISTRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
SUR L'ÉTAT ACTUEL
DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
DE PARIS,

PAR H. TERNAUX-COMPANS.

PARIS.
CHEZ DELAUNAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PÉRISTYLE VALOIS, N°s 182 et 183,
AU PALAIS ROYAL.

1837.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'esprit d'amélioration que vous avez cherché à introduire dans toutes les branches de l'administration qui vous est confiée, me fait espérer que vous voudrez bien accueillir, avec indulgence, quelques observations sur l'état actuel des Bibliothèques publiques de Paris. Des abus qui s'y sont perpétués depuis de longues années, et qui semblent affermis par une sorte de droit de prescription, empêchent le monde savant de jouir des richesses qu'elles contiennent, et je ne crains pas de trop m'avancer en affirmant qu'il n'existe peut-être pas en France d'établissemens qui aient plus

besoin, je ne dirai pas d'une réforme, mais d'une réorganisation complète. Jamais le département de l'instruction publique n'a vu à sa tête un homme plus capable que vous d'apprécier leur importance. J'ose donc penser que vous voudrez bien me pardonner d'enlever quelques uns de vos momens à des occupations plus graves, en attirant votre attention sur les désordres qui existent et sur les moyens de les réformer.

Il est inutile, en s'adressant à vous, Monsieur le Ministre, de s'étendre sur l'utilité des bibliothèques publiques; elle est d'ailleurs généralement reconnue, et les Chambres en paraissent bien convaincues, puisqu'elles accordent chaque année pour celles qui appartiennent à l'État, dans la ville de Paris, la somme de 385,500 fr.

Malheureusement l'emploi de cette somme est tel, qu'il est loin de produire tout le bien que l'on devrait attendre d'une aussi belle dotation. La presque totalité de cet argent est dissipée en traitemens inutiles et

sans aucun profit pour les bibliothèques auxquelles il est destiné. Dans trois de ces établissemens le personnel absorbe tout, et il ne reste pas un centime pour acheter les livres les plus nécessaires ; à peine s'ils sont ouverts au public pendant quelques heures de la journée, et tous ils sont fermés pendant des vacances plus ou moins longues.

Les Bibliothèques publiques qui appartiennent à l'État, dans la ville de Paris, sont au nombre de quatre : la Bibliothèque Royale, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque de l'Arsenal et celle de Sainte-Geneviève ; je parlerai d'abord des trois dernières, pour pouvoir traiter ensuite plus longuement le chapitre de la Bibliothèque Royale.

Je dois commencer par vous faire observer, Monsieur le Ministre, que, pour ne pas hasarder une opinion basée sur des renseignemens incertains, je n'ai pris mes indications que dans le rapport au Roi sur le budget de l'instruction publique pour l'exercice de 1838, et dans l'Almanach royal

La Bibliothèque Mazarine, fondée par le cardinal dont elle porte le nom, compte 90,000 *volumes imprimés et* 3,437 *manuscrits. On y remarque une grande quantité de recueils contenant des pièces détachées et des opuscules qui remontent jusqu'au* XVe *siècle et n'existent pas ailleurs. Aucune autre bibliothèque n'a un corps aussi complet d'anciens livres de droit, de théologie, de médecine; elle possède la collection la plus complète d'auteurs luthériens et protestans. La bibliothèque est fréquentée habituellement par plus de cent lecteurs.* (Budget, p. 326.)

Elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures jusqu'à trois, excepté les jours fériés et les vacances du 15 *août au* 1er *octobre.* (Alm. royal.)

Le personnel de cette bibliothèque se compose d'un bibliothécaire-administrateur, cinq conservateurs, deux sous-bibliothécaires, cinq portiers ou gardiens, dont les appointemens réunis se montent à la somme de 30,000 *fr. Cinq mille francs sont accordés pour le chauffage, l'éclai-*

rage, les impressions et autres menus frais. (Budget, p. 303.)

La première observation qui me frappe, c'est que, sur cette somme de 35,000 fr., on paraît avoir prévu toutes les dépenses, excepté les achats de livres ; de sorte que cette bibliothèque devient inutile au plus grand nombre des lecteurs. Ceux qui travaillent à des ouvrages d'érudition peuvent sans doute y trouver des matériaux utiles ; mais ceux qui lisent seulement pour s'instruire et se tenir au courant de la science, doivent la trouver entièrement dépourvue. Tout est dépensé pour un personnel beaucoup trop nombreux ; car, sans compter les sous-ordres, il y a six conservateurs, ce qui donne un conservateur pour 15,000 volumes. Si le département des imprimés à la Bibliothèque Royale en avait dans la même proportion, il lui en faudrait quarante-six, tandis qu'il ne compte que deux conservateurs et un conservateur-adjoint. Ajoutons à cela qu'à la Bibliothèque Royale il faut ranger et cataloguer

les 12,000 volumes qui y arrivent tous les ans, et certes à la Bibliothèque Mazarine on ne doit pas perdre beaucoup de temps à ranger les nouvelles acquisitions, puisque l'on n'a pas d'argent pour en faire.

Du reste, on ne peut mieux juger des abus qui y existent qu'en comparant son organisation avec celle de la Bibliothèque de l'Institut ; celle-ci est presque aussi nombreuse, puisqu'elle compte 80,000 volumes et s'augmente tous les jours. Voici la liste du personnel de ces deux établissemens, comme elle est donnée par le budget (p. 303 pour la Mazarine, 319 pour l'Institut) :

MAZARINE.		INSTITUT.	francs.
1 Bibliothécaire-administrateur.		1 Bibliothécaire à.......	5,000
5 Conservateurs.		1 Sous-bibliothécaire à	2,400
2 Sous-bibliothécaires.		1 *Idem* à................	2,000
5 Portiers et gardiens.		2 Employés à 1,500 fr.	3,000
		2 Garçons de bureau à 1,000 fr............	2,000
13		7	
Appointemens.........	30,000 f.	Appointemens..........	14,400
Frais matériels........	5,000	Frais matériels.........	3,000

On voit, par cette comparaison, que la

Bibliothèque Mazarine coûte environ le double, quoiqu'elle soit bien moins utile. Je n'en veux pour preuve que l'obligation où s'est trouvé l'Institut de *rendre sa bibliothèque à peu près publique*; il y a été forcé par les instances réitérées des gens de lettres, qui ne trouvaient pas dans celles de l'Etat les ressources qui leur étaient nécessaires pour leurs travaux. On ne pourra pas dire qu'ils fréquentent de préférence cette dernière, parce qu'elle est dans une situation plus commode que la Mazarine, car elles sont placées toutes les deux dans le même bâtiment; *mais c'est parce que celle de l'Institut a toujours soin*, comme le fait observer très justement le rapport, de *se tenir toujours au courant des connaissances humaines*, ce qui est complétement négligé dans l'autre. Je ferai observer, en outre, qu'avec la moitié moins de personnel, la Bibliothèque de l'Institut est ouverte deux heures de plus, et n'a pas de vacances.

Il y aurait, relativement à la Bibliothèque Mazarine, deux partis à prendre : si l'on ne

veut qu'un palliatif, il faudrait supprimer une ou deux places de conservateur, employer l'argent que coûtent leurs appointemens en achats de livres, et obliger les autres à rédiger un catalogue par ordre de matière, et à faire connaître *ces recueils de pièces qui remontent jusqu'au* XVe *siècle, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs*. Il ne faut pas plus d'un seul conservateur présent pour répondre à cent lecteurs, car les trois de la Bibliothèque Royale répondent à six cents, et encore, dans les derniers temps, n'y en avait-il que deux, puisque M. Van Praët ne pouvait faire son service.

Mais il me semble que, si l'on veut se décider à prendre le bon parti et trancher dans le vif, il faudrait donner la Bibliothèque Mazarine à l'Institut, pour la réunir à sa bibliothèque, en lui imposant pour condition de la rendre entièrement publique. En supposant que cette augmentation le force à doubler son personnel, il y aura encore un excédant de 20,000 f. qui pourra servir à acheter des livres.

La manière dont est conduite la Bibliothèque de l'Institut est une bonne garantie ; car c'est assurément la mieux administrée de Paris.

La Bibliothèque de Sainte-Geneviève possède 200,000 *volumes et* 3,500 *manuscrits. On y trouve la plupart des collections académiques et une collection complète des Aldes. Elle est riche surtout en ouvrages historiques. Ses manuscrits les plus remarquables sont des manuscrits grecs et orientaux. En général ses collections typographiques sont précieuses par leur nombre et leur conservation. On y remarque une collection nombreuse de bons ouvrages provenant de Rome, et qui ont été soustraits, en* 1814, *aux recherches des étrangers.*

Cette belle Bibliothèque est journellement fréquentée par plus de deux cent cinquante personnes, dont la moitié au moins sont des élèves des Facultés. (Budget, p. 327.)

Voilà qui forme certainement une belle collection ; mais, enfin, lui faut-il huit conservateurs, tandis que la Bibliothèque Royale, trois fois plus nombreuse, n'en a que trois.

Pourtant si une bibliothèque a besoin de se tenir au courant, c'est celle-là, *fréquentée chaque jour par cent vingt-cinq élèves des Facultés*, qui n'y vont pas pour faire des recherches scientifiques et littéraires, mais pour s'instruire, et auxquels il faudrait avant tout, des livres modernes. Alors, sans doute, on en verrait, non pas cent vingt-cinq, mais quatre ou cinq cents qui viendraient y passer un temps qu'ils dissipent peut-être dans les cabinets de lecture et dans les estaminets; au lieu d'employer leurs momens perdus à lire des journaux subversifs de l'ordre social, ils iraient puiser, dans de bons ouvrages, des principes d'ordre et de stabilité.

La Bibliothèque de l'Arsenal compte 176,000 *volumes, dont* 5,794 *manuscrits. Elle possède la collection la plus complète qui existe de romans depuis leur origine dans la littérature moderne, de pièces de théâtre depuis l'époque des moralités et des mystères jusqu'en* 1789, *de poésies françaises depuis le commencement du* XVIe *siècle.*

On y remarque un nombre considérable d'éditions rares des auteurs italiens ou espagnols.

Plus de soixante lecteurs la fréquentent habituellement. (Budget, p. 327.)

Il résulte de là que toutes ces collections, quelque précieuses qu'elles soient, ne constituent pas une bibliothèque. Elles complèteraient la Bibliothèque Royale; mais ce n'est pas une collection de mystères ou de livres espagnols qui instruira la jeunesse du Marais. Cette bibliothèque est d'ailleurs placée dans un coin éloigné, où il est bien difficile d'aller la chercher; aussi n'est-elle d'aucune utilité et elle absorbe tous les ans, pour son personnel, une somme énorme. *Il se compose de quinze personnes* (budget, p. 303), ce qui fait une par quatre lecteurs, *et coûte* 36,000 *fr.*, ce qui fait 600 fr. par lecteur, sans tenir compte des intérêts du capital représenté par les livres et les bâtimens, ni des frais d'entretien. En supposant que chaque lecteur demande un nouveau volume chaque fois qu'il

visite la bibliothèque, chaque volume consulté coûte 2 fr. à l'État.

Voilà donc trois bibliothèques, formant ensemble environ 500,000 volumes, c'est-à-dire un peu plus des deux tiers de la Bibliothèque Royale (imprimés), qui comptent ensemble vingt-deux conservateurs et conservateurs-adjoints, tandis que celle-ci n'a que deux conservateurs et un conservateur-adjoint. Mais ce n'est pas là le plus grand mal, car beaucoup de ces places sont remplies par des gens de lettres qui ont mérité, par des travaux utiles, que l'on améliore leur position. Ce qu'il y a de réellement déplorable, c'est de voir 111,000 fr. dépensés sans que l'on ait absolument rien réservé pour achats de livres [1]. Si nos pères avaient agi de même, les bibliothèques n'existeraient pas. Celles qu'ils ont fondées seront bientôt sépa-

[1] On m'a assuré que ces bibliothèques avaient quelques fonds, quoique très faibles, pour achats de livres; ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'est rien porté au budget pour cet article, à moins qu'on ne le compte dans les menus frais.

rées par un gouffre de l'époque actuelle, tandis qu'un peu d'argent, judicieusement dépensé, suffirait pour les tenir au courant, au moins dans les branches de la science les plus utiles au commun des lecteurs.

Veuillez m'excuser, Monsieur le Ministre, si j'ai parlé avec trop de liberté des abus qui existent dans ces trois établissemens. A Dieu ne plaise que j'en accuse votre administration. Je sais qu'ils existent depuis de longues années, et qu'occupé d'affaires plus importantes, vous avez dû nécessairement les laisser échapper. C'est cette considération seule qui m'a déterminé à vous soumettre quelques observations qui pourront vous paraître sévères, mais qui sont entièrement conformes à la vérité, et dictées par l'amour seul du bien public.

Cependant, dira-t-on peut-être, ces bibliothèques ne sont que d'un intérêt secondaire; on les conserve, parce qu'elles existent; les places de bibliothécaires contribuent à mettre dans l'aisance un certain nombre de

gens de lettres, et celle qui intéresse particulièrement le public, et doit attirer avant tout les regards de l'administration, c'est la Bibliothèque Royale. Permettez-moi, alors, Monsieur, d'attirer votre attention sur son état actuel, et de vous présenter les améliorations dont je crois qu'il serait susceptible.

La Bibliothèque Royale se compose de quatre départemens entièrement distincts (et passablement hétérogènes), *savoir:*

1. *Les monnaies, médailles, pierres gravées et autres monumens antiques;*

2. *Les estampes, cartes géographiques et plans;*

3. *Les imprimés;*

4. *Les manuscrits, chartes et diplômes.* (Budget, p. 324.)

Je ne me permettrai pas d'observations sur le premier de ces établissemens; je suis étranger à la matière. Que les antiques soient placés dans le bâtiment de la bibliothèque, ou ailleurs, peu importe; mais il ne faudrait pas, ce me semble, que les conservateurs

de cet établissement eussent voix délibérative dans l'administration de la bibliothèque, ni qu'il dépendît du conservatoire, où il n'est représenté que pour un quart; je ferai la même observation sur les estampes : le hasard peut faire sans doute que tel conservateur des imprimés ou des manuscrits s'y entende fort bien, mais c'est un hasard. Je pense donc qu'il faudrait que ces deux établissemens fussent administrés à part, que leurs chefs ne dépendissent pas du conservatoire, et n'y siégeassent pas. Quant aux cartes géographiques, il faudrait, ce me semble, les séparer des estampes, et en faire une subdivision des imprimés, auxquels il me paraît plus naturel de les assimiler. Une carte géographique, que l'on va consulter pour un renseignement, a plus de rapport avec un livre qu'avec une estampe.

Le département des imprimés renferme sept cent mille volumes et plusieurs centaines de milliers de pièces relatives à l'histoire, et surtout à l'histoire de France. Il est administré par deux

conservateurs et un conservateur-adjoint. (Budget, p. 303 et 324.)

Aucun pays du monde ne possède une bibliothèque comparable à la Bibliothèque Royale de Paris; elle s'augmente encore tous les ans d'un exemplaire de tous les ouvrages imprimés en France, et du peu d'ouvrages anciens et étrangers, dont la modicité des fonds qui lui sont alloués lui permet de faire l'acquisition. Mais nous trouvons dans cette partie de la bibliothèque, qui est celle qui intéresse plus particulièrement le public en général, le contraire de ce que nous avons trouvé dans les autres établissemens de ce genre : deux conservateurs et un conservateur-adjoint doivent gouverner cette immense machine, fournir journellement des livres à plus de six cents lecteurs, faire relier, classer et cataloguer 12,000 volumes qui l'augmentent tous les ans, lire le catalogue des principales ventes qui se font en France et à l'étranger, correspondre avec les libraires pour les acquisitions, et faire voir aux voyageurs les nom-

breuses raretés que renferme le dépôt qui leur est confié.

Qu'arrive-t-il ? Loin de se tenir au courant, ils ne peuvent parvenir à s'y mettre, et l'arriéré augmente tous les jours. Envain les conservateurs essaient-ils, par un travail assidu, de lutter contre le torrent qui les entraîne. Semblables aux malheureuses filles de Danaüs, ils ont à remplir un tonneau sans fond, et voient chaque jour une nouvelle pile de livres s'élever derrière celle qu'ils viennent de classer et de cataloguer.

Aussi la bibliothèque est-elle dans le plus grand désordre. Ce n'est que long-temps après leur publication, que les ouvrages nouveaux peuvent arriver entre les mains du public ; une foule de livres ne sont pas catalogués ou le sont fort mal (1) ; une quantité de livres doubles ou inutiles encombrent les armoires et obligent à reléguer dans les com-

(1) Dans les anciens catalogues, la plupart des titres des ouvrages en langues étrangères sont traduits en français ou en latin.

bles les ouvrages les plus importans. Une foule de collections sont dépareillées au moins de fait, parce que les volumes manquans sont égarés sur d'autres rayons où l'on n'a pas le temps de les chercher ; le désordre qui existait autrefois dans le prêt des livres a été cause de la perte d'une foule de volumes qui n'étaient pas les moins précieux ; en un mot, je ne crains pas de le dire, si pendant qu'il en est temps encore on ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour ranger et cataloguer toute la bibliothèque, pour faire le récolement de ce qui existe et de ce qui manque, bientôt il sera trop tard, et dans quelques années il n'existera plus qu'un amas de livres dépareillés qui ne sera pas plus une bibliothèque qu'un amas de briques n'est un palais.

Les inconvéniens qui existent à la Bibliothèque Royale sont de deux sortes : les uns proviennent de son organisation même, d'autres d'abus qui se sont depuis long-temps perpétués.

La Bibliothèque Royale n'a pas de chef;

elle est administrée par un conservatoire composé des conservateurs des quatre départemens, et présidé par un de ses membres, qui se trouve être maintenant un des conservateurs du département des antiques. Il n'y a donc personne pour porter la responsabilité, personne pour donner l'impulsion ; et l'on sait depuis long-temps que nul ne s'occupe de ce qui est l'affaire de tous. Comme il n'y a pas de budget séparé pour chaque département, le principal but de chaque conservateur est d'attirer le plus de fonds possible à celui dont il est chargé, et qu'il trouve naturellement le plus important ; et comme dès qu'une acquisition est proposée, le département qu'elle intéresse est toujours en minorité, il s'ensuit qu'on laisse échapper les meilleures occasions et qu'une foule d'objets, qui ont été refusés, vont enrichir les collections des particuliers et des étrangers.

D'ailleurs, ce qu'il faut pour compléter une collection quelconque, ce n'est pas seulement de l'argent, c'est encore de la patience et de

la suite, et l'on n'en obtiendra au moins au département des imprimés, que quand une seule personne sera chargée de faire le relevé de ce qui manque, et de chercher à en faire l'acquisition

Au reste, pour se compléter, on doit commencer par savoir ce que l'on a ; et les catalogues sont dans un tel désordre, qu'il faut qu'un ouvrage soit réellement bien important, pour que l'on se décide à faire les recherches nécessaires, afin de savoir si on le possède déjà.

J'arrive à cette grande affaire du catalogue qui me paraît être le nœud de la question, et je crois pouvoir prouver qu'il ne serait ni aussi difficile ni aussi dispendieux d'en faire un, que quelques personnes se l'imaginent; mais on doit, avant tout, reconnaître que, dans l'état actuel des choses, il n'y a aucun reproche à faire aux conservateurs. Eux seuls, dans le désordre qui existe, peuvent faire marcher le service et répondre au public. Leur expérience supplée, jusqu'à un certain point ;

au défaut d'ordre ; mais ils ne peuvent tout faire à la fois, faire donner les livres et les ranger. La question roule donc dans un cercle vicieux, d'où elle ne peut sortir que quand on aura pris une mesure extraordinaire ; les conservateurs ne peuvent s'occuper du catalogue, parce qu'il n'y en a pas, et il n'y en a pas, parce qu'ils ne peuvent s'en occuper.

Il faut donc prendre un autre parti et faire ranger et cataloguer la bibliothèque par des employés extraordinaires que l'on solderait pendant la durée de ce travail, et que l'on congédierait ensuite. Tous les jours, le gouvernement charge un homme de lettres d'un travail qu'on lui paie, sans pour cela se croire obligé de lui donner une place permanente : pourquoi n'en userait-on pas de même dans cette occasion ?

La Bibliothèque Royale contient, dit-on, 700,000 volumes ; je crois ce nombre exagéré; mais en l'admettant comme base, je crois, que l'on doit calculer que ce nombre de vo-

lumes représente environ 300,000 ouvrages. Un employé peut en cataloguer facilement cent dans une journée, en comptant donc 300 jours ouvrables dans une année, dix employés, à 1500 fr., auraient fait toutes les cartes au bout de ce temps; cela fait donc 15,000 fr.

Si les personnes chargées de les ranger y mettent le même temps et sont payées sur le même pied que les conservateurs-adjoints, c'est-à-dire, à 3,600 fr., ce qui me paraît fort raisonnable, cela nécessitera encore une dépense de 36,000 fr. Ainsi, pour la somme de 51,000 fr., la bibliothèque sera rangée et cataloguée; mettons, si l'on veut, 9,000 fr. pour quelques travaux extraordinaires; il suffit donc d'une somme de 60,000 f. Ce n'est pas tout-à-fait un trimestre en sus de la dépense annuelle, qui est de 274,000 fr.

Une autre observation non moins importante, c'est que la direction des études a changé entièrement depuis quelques années, et que les parties de la bibliothèque, les plus

riches et les mieux classées, sont précisément celles qui sont maintenant le moins nécessaires à nos hommes de lettres.

En effet, l'ancienne théologie, l'ancien droit, les éditions du XV[e] siècle, tous les livres un peu anciens sur les sciences exactes, la médecine et même les commentateurs sur les auteurs grecs et latins, sont aujourd'hui les livres les moins consultés.

Eh bien! ce sont précisément les branches que l'on s'est autrefois étudié à ranger et à compléter, tandis que l'on négligeait complétement les littératures allemande et anglaise, l'histoire du moyen âge, la linguistique, les voyages, en un mot, toutes les études qui sont en vogue aujourd'hui. A-t-on jamais pensé à compléter ces diverses parties ou à faire un bon catalogue de ce que l'on possède? A-t-on pris quelques mesures pour faire connaître au public *les centaines de milliers de pièces historiques qui existent à la bibliothèque?* C'était impossible: à peine si l'on a les fonds nécessaires pour

acheter les publications les plus importantes, qui paraissent à l'étranger ; je crois qu'il faudrait au moins 140,000 francs, pour faire l'acquisition des livres les plus importans, et dont le public a besoin journellement, et peut-être 100,000 fr. pour faire relier ceux des livres les plus usuels qui ont besoin de l'être. Ce qui donne un total de 300,000 fr

Je crois que les chambres, si on s'adressait à elles, ne refuseraient pas cette somme, qui n'est rien en comparaison de celles qui ont été accordées pour tant d'établissemens publics d'une moindre importance ; mais si elle était refusée, je pense qu'on se procurerait au moins celle qui est nécessaire pour la confection du catalogue, par la vente des doubles, qui doivent être très nombreux ; et je ne vois pas ce que l'on pourrait objecter contre cette mesure. La Bibliothèque Royale est peut-être la seule de l'Europe, qui ne l'ait pas prise depuis long-temps.

Si l'on accordait les 300,000 fr. demandés,

il est un autre usage non moins utile, auquel on pourrait employer les doubles. La bibliothèque, quoique très nombreuse, n'est pourtant pas complète; il est une foule d'ouvrages très importans qui manquent à la Bibliothèque Royale et se trouvent dans les autres bibliothèques de l'État. Pourquoi ne tirerait-t-on pas de ces établissemens tous les ouvrages qui lui manquent, en leur donnant ces doubles en échange. On n'aurait pas besoin alors de courir de l'Arsenal à la Mazarine, de la Mazarine à Sainte-Geneviève : on saurait que si le livre dont on a besoin existe à Paris, il est à la Bibliothèque Royale. En supposant même que l'indemnité ne fût pas complète, qu'importe, puisque toutes les bibliothèques appartiennent à l'État : ne serait-ce pas prendre dans une poche pour mettre dans l'autre?

Je n'ai parlé ici que des imprimés : c'est la partie la plus usuelle de la bibliothèque, et la seule qui puisse être soumise à des règles fixes ; quant aux manuscrits, le catalogue en

est, dit-on, déjà assez avancé, et le personnel de ce département, suffisamment nombreux et composé d'hommes distingués, nous est un sûr garant qu'il sera bien fait. J'émettrai seulement le vœu que son budget soit entièrement séparé de celui du département des imprimés, et que les Chambres fixent positivement ce qu'elles entendent donner pour achat de livres et pour achat de manuscrits. Cette proposition doit leur plaire, puisque elles aiment à spécialiser.

Voici, M. le Ministre, les observations que m'ont suggérées une expérience de plusieurs années dans la fréquentation des bibliothèques publiques, et de nombreux voyages qui m'ont fait connaître presque tous les établissemens de ce genre qui existent en Europe. C'est une grande entreprise que d'essayer de mettre nos bibliothèques dans l'état où elles devraient être; mais nul, mieux que vous, n'est capable de sentir l'importance de ce projet et de l'accomplir. Vous acquérerez par

là de nouveaux droits à la reconnaissance du monde savant, et vous vous montrerez le protecteur éclairé des lettres françaises, dont vous êtes depuis si long-temps l'honneur.

FIN.